

SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

27 JUIN 2019



U Prisentati
Le Président

Ajaccio, le 13 juin 2019

Préfecture de Corse
DDTM de Corse du Sud
Service Risques Eau Forêt
Unité Police de l'eau
Terre plein de la gare
20302 AJACCIO Cedex 9

Nos Réf. : PMA/DLIDCP/IDTM

Objet : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau comprenant un document d'incidences et une notice d'évaluation des incidences NATURA 2000, dossier de demande de concession

Projet : Mise en place de coffres éco conçus récifs artificiels Grande Plaisance – Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi

Affaire suivie par :

- **Maître d'Ouvrage** : Chambre du Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud représentée par M Jean André Simonetti – Direction du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi
Tél. std: 04 95 51 21 80
Email: stephane.vallette@sudcorse.cci.fr
- **Bureau d'études** : Groupement ICTP - OTEIS représentée par M Pierre GUILLAUME – Direction « Environnement et Ingénierie Maritime »
Email : pierre.guillaume@oteis.fr

Madame,

La Chambre de Commerce et d'Industries d'Ajaccio et de la Corse du sud est gestionnaire de l'ensemble des installations portuaires commerce et plaisance du Port d'Ajaccio.

La CCIACS souhaite mettre en place quatre coffres d'amarrage éco-conçus pour navires de grande plaisance dans le golfe d'Ajaccio. Les mouillages seraient implantés dans la baie de Saint-François (deux coffres pour navire de 60 m), face à la Citadelle (un coffre pour navire de 60 m) et sur le site d'Aspretto face au Lazaret (un coffre pour navire de 90 m).

Le projet envisagé par la CCIACS en partenariat avec l'OEC a pour objectifs de :

1) Proposer une exploitation des mouillages respectueuse de l'environnement. Le projet fournira un ensemble de services aux navires de grande plaisance, déjà développés par le port Tino Rossi : pilotage et amarrage pour les navires de taille supérieure à 60 m, récupération sélective des déchets, récupération des eaux grises et noires à quai, fournitures d'eau et d'électricité à quai, etc.

2) Préserver les herbiers de Posidonies et favoriser la biodiversité. La mise en place de ces coffres vise à éviter le mouillage de navires à l'ancre dans le Golfe d'Ajaccio et la dégradation des herbiers de Posidonies en proposant des sites d'amarrages accessibles et sécurisés à proximité du Port d'Ajaccio. Les dispositifs d'ancrage et les installations d'amarrage sont éco-conçus pour favoriser et développer la biodiversité marine et servir de refuge et de nurserie à la faune marine benthique et démersale.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de la plaisance et la filière nautique du SMVM et sera pilote dans la mise en œuvre du réseau de mouillage à haut niveau de service dédié à la Grande Plaisance autour de la Corse.

De plus, il constitue une réponse adaptée à la stratégie mouillage du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) et au projet de nouvelle réglementation relative au mouillage et à l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranées prévue pour l'année 2020 en permettant aux navires de continuer à fréquenter les zones réglementées, tout en garantissant le respect de l'environnement marin.

Compte tenu des caractéristiques et de la localisation du projet, ce dernier est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et à une évaluation NATURA 2000.

La pose des coffres d'amarrage étant prévue hors de l'enceinte du périmètre du port, une démarche relative à la domanialité sera donc réalisée parallèlement.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de ces coffres, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joints :

1 exemplaire numérique, 3 exemplaires papiers de la Demande de Concession, 8 exemplaires papiers du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, comprenant un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000, en vue de leur dépôt et de leur instruction dans le cadre de la procédure de déclaration de travaux.

Vous souhaitant bonne réception de la présente demande, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Paul MARCAGGI